L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 17 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 10 AOUT.

FRANCE.

LA QUESTION DE LA DISSOLUTION.

La proposition de M. de Malleville, pour la dissolution de l'Assemblée a donné lieu, dans la séance du 30 juillet, à une discussion très vive à laquelle ont pris part MM. Laverot, Max Richard, de Lorgeril, Raoul Duval et Depeyre. M. Duval, impérialiste, a parlé en faveur de la dissolution.

Voici le compte rendu de la fin de cette séance :

M. le général baron de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur.—Messieurs, après l'éloquent discours que vous venez d'entendre (Rires à gauche. — applaudissements à droite), je n'aurai que quelques paroles à adresser à l'Assemblée.

M. Depeyre vous a rappelé l'engagement solennel pris par l'Assemblée nationale dans la loi du 13 mars 1873, de ne pas se séparer avant d'avoir voté les lois constitutionnelles, et cet engagement, vous voudrez le tenir. (Très bien à droite.)

Il me semble impossible que vous songiez à vous dissoudre en présence de l'article 5 de cette loi, dont je vais vous lire le texte :

"L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué :

"1. Sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif ;

"2. Sur la création et les attributions d'une seconde Chambre se devant exercer en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle ;

"3. Sur la loi électorale.

"Le gouvernement soumettra à l'Assemblée des projets de lois sur les objets ci-dessus énumérés."

Ces projets vous ont été soumis, plusieurs rapports sont déjà déposés, et les autres ne tarderont pas à l'être. J'espère donc que l'Assemblée repoussera toute pensée de dissolution avant d'avoir satisfait à cet engagement formellement contracté par une loi. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Voix à gauche.—Nous demandons la mise à l'ordre du jour.

M. le ministre de l'intérieur.—Nous désirons la discussion immédiate des lois constitutionnelles. (Très bien à gauche.) Nous sommes convaincus qu'à raison des besoins du pays, et en présence des projets de lois nettement formulés, et non pas seulement en face d'indications générales, après une discussion approfondie il se trouvera une majorité dans cette Assemblée pour résoudre toutes les questions d'une manière conforme aux grands intérêts de la nation. (Très bien! très bien!)

Mais, ainsi que je le disais il y a quelques jours, vous arrivez à l'époque habituelle. ... (Bruit à gauche). — Il faut bien que je dise toute ma pensée.—Vous arrivez, je le répète à l'époque habituelle où vous suspendez vos travaux.

Voix à gauche.—Et le message! (Bruit.)

M. le ministre.—Il est nécessaire pour vous tous, je ne dirai pas seulement pour quelques-uns, de prendre quelque repos, de pouvoir donner quelques jours à vos affaires.... (Bruit à gauche.)

Permettez-moi d'achever ce que je veux dire.

M. le président.—Je suis forcé de constater que le représentant du gouvernement peut se faire entendre sans être incessamment interrompu.

M. le ministre.—Des élections auront lieu dès à peu de semaines ; vous voudrez bien aisée d'assister à la préparation des opérations électorales, à la confection des listes, de participer aux élections des conseils départementaux, soit des conseils d'arrondissements, soit des conseils généraux. Il y a là une nécessité qui, nous le reconnaissons, s'impose à nous tous ; seulement, nous vous demandons de limiter votre congé à la durée que vous prenez habituellement à l'époque de l'année à laquelle nous sommes. Nous vous demandons de ne pas adopter un terme trop éloigné pour votre retour. L'année dernière, c'est dans le courant du mois de novembre que vous vous êtes repris vos travaux ; nous vous demandons de faire de même cette année, afin d'arriver ainsi le plus tôt possible à cette discussion des lois constitutionnelles, que nous appelons de tout nos vœux.

Nous avons la certitude que, pendant la durée de notre séparation, la paix du pays, la sécurité du travail régneront sous l'autorité, acceptée par tous de M. le maréchal président de la République, autorité appuyée sur la continuité de vos pouvoirs et sur la possibilité de vous réunir immédiatement l'Assemblée si les circonstances l'exigeaient.

Des incidents la amènerent un nouvel ajournement dans les esprits.

Je suis convaincu qu'après les méditations auxquelles vous vous serez livrés, pendant ces quarante jours au milieu de vos concitoyens, après l'étude que vous aurez faite de près des besoins du pays, parmi lesquels je signalerai, en première ligne, le besoin de paix et d'ordre, le remède du travail, qui est l'instinct suprême et dominant du pays tout entier, vous pourrez certainement résoudre les questions si graves qui vous seront soumises.

Une Assemblée qui vous succéderait serait, il y aurait lieu de le craindre, aussi divisée et peut-être plus que nous ne le sommes. (Exclamations à gauche.)

M. Gaslonde.—Vous avez raison!

M. le ministre.—Le pays est divisé lui-même ; et après tant de régimes politiques qui se sont succédés, il est difficile qu'il en soit autrement. Mais je le répète, je suis convaincu qu'à votre retour il se trouvera au sein de cette Assemblée une majorité pour discuter et voter les lois constitutionnelles, avec la ferme volonté de faciliter au gouvernement du maréchal Mac-Mahon, que vous avez fondé, la grande tâche qu'il a si noblement acceptée, telle d'assurer pendant sept années à la France la paix, l'ordre public et le développement de tous les éléments de sa prospérité et de sa grandeur. (Applaudissements à droite et au centre.—Cris : aux voix!)

M. Louis La Caze.—Je suis l'un des signataires de la proposition de M. Casimir Perier et de la proposition de dissolution, et quand l'honorable M. Depeyre a sollicité de ma cette dernière proposition était un acte de colère et de revanche, j'avoue que je me suis senti atteint. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je n'ai point l'habitude d'obéir à de pareils mobiles, et je ne lui prête point à des adversaires que je respecte. (Très bien! très bien! à gauche.

Je ne me disciplinerai donc point, je dirai seulement en vieux mots que nous personne de la proposition qui vous est soumise.

M. J. Simon.—Je demande la parole contre la clôture. Quand même vous ne prononceriez pas la clôture, je ne ferais pas un discours. Je demande seulement à répondre à une des observations de M. le ministre de l'intérieur. (Le clôture !)

Invoquant une loi que vous avez rendue, M. le ministre a dit qu'il ne vous était pas possible de vous séparer sans avoir statué sur les lois constitutionnelles. (Le clôture!—Parlez! à gauche. C'est à cette observation que je voudrais faire une réponse. (Aux voix! aux voix!—Bruit)

La clôture, mise aux voix, est prononcée. (Bruit et exclamations à gauche.)

M. Villain.—Ce honteux pouvoir l'Assemblée! (Exclamations et cris à l'ordre.)

M. le président.—Je rappelle à l'ordre l'interpteur.

Voix à gauche.—Tous! tous! (Bruit et applaudissements.)

M. le président.—Je déplore ces applaudissements s'adressant à une parole qui est une injure pour l'Assemblée. (Très bien! très bien! à droite.)

L'Assemblée a à se prononcer sur la prise en considération de deux propositions : elles sont jointes dans le débat, mais deux votes et distincts sont nécessaires, à moins que le vote sur la première ne fasse retirer la seconde. (Bruit.)

La proposition de M. de Malleville est la première à l'ordre du jour. Je mets aux voix les conclusions de la commission, qui tendent à la prise en considération de cette proposition.

Il y a une demande de scrutin.

A la majorité de 375 voix, contre 329, sur 707 votants, la proposition n'est pas prise en considération.

M. le président.— Il a été trouvé des bulletins blancs et bleus aux noms de MM. Rolland (Lot) Grollier et Roger (du Nord) Les votes de ces trois membres ont été annulés.

M. Raoul Duval.—L'Assemblée, en refusant de prendre la proposition en considération, ne veut pas seulement prononcer sur une question de date, mais bien sur la question de principe. Je retire donc ma proposition.

La séance est levée à sept heures moins six minutes.

—On lit dans le XIXe *Siecle* :

D'après une invitation formelle de M. le ministre de la marine, la compagnie des messageries à vapeur transatlantiques a été prise en fermeture de louer les commodes et les steamers la *France* et l'*Amérique* à des lieutenant de vaisseau de la marine militaire.

M. Lecomte-Denis Trudelle, autorisé à présidre un congé de 3 ans sans solde, serait appelé ad nominandum de la *France*.

M. le lieutenant du vaisseau Poutois commanderait l'*Amérique*.

—Un Milanais, nommé Ponti, vient de hériter d'une fortune, montant à 25,000 francs, au académie des sciences de Londres, Vienne, et Paris, ainsi qu'à l'hôpital général de Vienne.

Les héritiers naturels du défunt ont mis opposition à l'exécution de ses dernières volontés et soutiennent que, bien qu'il ait fait testament, il ne jouissait pas de toutes ses facultés.

UNE NOUVELLE MITRAILLEUSE. — On vient d'essayer à Cotte (Grimsons) une nouvelle mitrailleuse. Les canons, au lieu d'être placés en cercle, sont horizontaux et produisent l'effet d'une décharge de peloton d'infanterie. On a tiré vingt coups à la minute ; mais l'inventeur, le colonel Martinitz de l'armée autrichienne, affirme qu'on peut aller jusqu'à quarante et que cet engin ne coûte que la sixième partie du prix des autres mitrailleuses en usage aujourd'hui.

—Une serouade de la brigade de douane de Mioctoan a capturé, dit l'*Ami des Pyrénées*, vendredi dernier, à une heure du matin, 2,000 cartouches Remington et un costume d'officier carlisto.

La grève des dames en Westphalie.

Berlin, le 29 juillet.

Le "procès des dames" depuis trois jours occupe et impatiente ici. Il n'est fait le 18 juillet à Bielefeldt. On avait cité à la barre de l'assemblée les dames de Münster, où l'on savait les "ultramontaines" capables d'organiser quelques grandes démonstration. Une vingtaine de dames avaient été écartées de la poursuite, soit à cause de leur jeunesse, soit parce qu'elles étaient malades, soit parce qu'elles étaient malades, soit parce qu'elles étaient nécessaires à leur entreprise. Le "corps du délit" était une adresse vehémente, signée par 55 grandes dames et remise à l'évêque de Münster, Max Brinckmann, par après lecture de son mobilier. Cette supplique y était appelée au "sole de brutale violence" ou "vol impunissable." Les auteurs des "faits du mal" étaient désignés comme des "gouvernants aveugles" et les gens qui les employaient, comparés aux "vile mites et aux valets de bourreau," qui avaient crucifié Jésus-Christ.

Le tribunal s'étonna de ces expressions, et une instruction judiciaire fut commencée. Cinquante des coupables fut amenée à vol long interrogatoire et enfin les débats furent fixés au 30 courant. Sur 25 dames citées, 17 seulement ont paru et en outre, rendues au tribunal en brillant équipage, accompagnées de leurs maris, frères ou autres parents. Les villages qu'elles ont traversés avaient envoyé en leur honneur, bières sur pied placé sur 17 fantasies qui étaient soulevé le haut des autres, et derrière elles se tenaient leurs amis. La comtesse de Droste-Vischering Ressenrode et de Schmising-Kerrenbrock sont entrées au bras de leurs maris qui sont tous deux membres de la Chambre des députés. Le mari d'une autre accusée, le baron de Landsberg est chambellan du roi de Prusse. Une autre accusée est femme d'un haut magistrat, et presque toutes ces dames appartiennent au cercle de la cour. Le tribunal est présidé par le baron de Adelsebe et l'acquisition de ce siège a une courtoisie parfaite et un embarras visible. Le procureur, nommé Graverte, est un personnage ordinaire qui lis son réquisitoire d'un ton sec et sans aucun agrément.

Je ne crois pouvoir mieux faire que de vous traduire textuellement quelques incidents de ces débats.

Le président.—Avez-vous déjà été poursuivies ou condamnées?

Pas de réponse. Immense éclat de rire dans l'auditoire.

La présidente accusée, comtesse Droste-Vischering-Nesselrode, déclare qu'elle n'a pas voulu insulter le tribunal.

Le président.—Avez-vous rédigé vous-même cet adresse?

L'accusée.—Cela, c'est mon affaire ; je vous déclare que je ne veux pas répondre.

Le président.—Croyez-vous qu'il n'y ait aucune injure contenue dans ces mots : "gouvernants aveugles, vile abjecte, valets de bourreau?" Trouvez-vous ces mots convenables?

L'accusée.—Très convenable.

Le président.—Qu'entendez-vous par "gouvernants aveugles?"

L'accusée.—Je ne bornerai à dire que les femmes, quand elles écrivent, ne regardent pas de si près au sens des mots. Du reste, je retire absolument de vous répondre là-dessus.

Le président.—Je ne puis pas vous y forcer.

Le président passe à la baronne Caroline de Droste-Hülshoff.

Avez-vous été invitée par d'autres à signer l'adresse à l'évêque?

Le président menace de faire évacuer la salle.

La baronne Cécile, femme du baron-gagier de Kettler, commence par déclarer d'une voix ferme et courroucée, qu'elle en a assez de ces interrogatoires. Elle en a subi un d'une heure et demie chez le juge d'instruction. Elle est bien décidée à ne pas répéter un mot.

Le président.— Je n'ai aucun moyen de vous y contraindre. Pourtant je voudrais bien savoir une chose : Vous parlez dans l'adresse de spoliation brutale. " de vol d'une propriété légitime. Auriez-vous écrit ces à ce simples voleurs fussent entrés chez vous?

R. Oh! sûrement, non! (Eclate de rire.

D. A qui avez-vous pensé en parlant de vile abjecte?

R. Je n'en sais rien, il y a si longtemps de cela. Je vous répète que je ne veux plus vous répondre.

La comtesse Thérèse de Horff Schmising, que je ne veux absolument faire aucune réponse.

Le président.—Mais dans l'enquête vous avez voulu vous parler des auteurs des lois de mai.

L'accusée.—Je répète que je ne veux en rien dans cette discussion.

Le président à la baronne de Dalwigk-Lichtenfels.—Où demeurez-vous?

L'accusée.—Cela n'a rien à faire avec l'adresse.

Le président.— Vous devez savoir que la saisie avait été ordonnée par le tribunal.

L'accusée.—Je ne m'en suis pas occupée le moins du monde.

Le président.—C'est singulier.

M. Cela vous paraît singulier. C'est comme cela. Il faudrait jusqu'à l'existence d'un tribunal à Munster.

Le défenseur a été M. Windahorst, de Munster, cousin du célèbre Windahorst, ancien ministre et chef de la fraction catholique dans les Chambres allemandes. Son plaidoyer, fort courtois et modéré, fait l'éloge de la piété de ces dames, de leur zèle à défendre les intérêts de leur foi, et conclut à l'acquittement.

Le procureur répète avec insistance le mot connu: *Mulier tacet in ecclesia*, et trouve fort déplacé que ces dames se soient occupées de ce qui ne les regardait nullement. Il requiert contre la comtesse de Droste-Nesselrode, " l'âme du complot", trois jours de prison et 100 thalers d'amende ; contre les autres, 50 thalers.

Le tribunal se retire pour délibérer ; pendant ce temps-là, des dames et des jeunes filles s'approchent de la comtesse Droste et lui présentent un énorme bouquet. Plusieurs personnes viennent lui serrer la main, et parmi elles on remarque les baronnes de Weeds et de Schorlemer-Alst, tous deux députés. La cour rentre et prononce son jugement :

Contre la comtesse Droste-Vischerwig, 200 thalers d'amende ou six semaines de prison ; contre les autres dames, 100 thalers d'amende ou vingt-un jours de prison. Quatre dames sont acquittées, vu qu'elles paît imparfaitement comme le terme de l'adresse.

Toutes les condamnées se lèvent, saluent, la salle et remontent dans leurs équipages. Une cavalcade, formée des plus brillants jeunes gens et grands propriétaires du pays, les accompagne jusqu'à la porte de leurs hôtels à Munster.

—Deux voyageurs français qui viennent de faire une expédition dans l'intérieur de l'Afrique, viennent de rentrer à Paris. Partis de France en octobre 1872, MM. de C..... et M..... se sont laissés dans l'intérieur en octobre 1873, après avoir appris du Gabon la langue du pays. Pendant les huit mois passés dans les environs de la colonie, ils ont fait d'intéressantes études d'histoire naturelle, notamment sur les mœurs du gorille dont M. du Chaillu a salvant eux, méchamment calomnié le caractère. Du reste, ils n'ont pas eu à se plaindre des hôtes dans le cours même de leur voyage. L'ennemi principal du blanc dans cette partie de l'Afrique, c'est le climat. A la fois humide et chaud. Il fait un singulier courbes pour affronter ces régions redoutables où des forêts immenses recouvrent un sol marécageux, et sur lesquelles pèse que chaleur lourde qui engendre des fièvres et d'autres maladies inconnues en Europe. Quant aux indigènes, il paraît en général assez facile de les apprivoiser avec un peu d'eau-de-vie. Certaines tribus, lorsque de reposer les voyageurs, les appelaient et se faisaient un plaisir de les accompagner. Des rois drôlatiques leur ont fait un accueil excellent, surtout certain roi des Galloia, N'Gombé, dit le roi Soleil, dont ils avaient capté la raison d'alcool aussi mélangea. Malheureusement de s'en venir, qui était monté sur le trône après avoir empoisonné toute sa famille, fut empoisonné lui-même pendant que nos voyageurs se trouvaient à sa cour. Il fallut trouver un autre protecteur et un autre guide. Un roi aveugle de la tribu des Inengas leur offrit ses services et les conduisit chez les Okandas, où ils trouvèrent une nouvelle escorte, grâce à laquelle ils espérèrent parvenir sans trop de peine aux grands lacs découverts par Livingstone. Mais ils eurent le malheur de rencontrer une tribu féroce de la famille des Pahouins, les Oeystas, qui les attaquèrent, leur tuèrent quelques hommes et les forcèrent à rebrousser. Vers la fin de mai de cette année, les deux voyageurs rentraient au Gabon à bout de forces. Le principal résultat de leur voyage, si malheureusement interrompu, est la découverte de la grande rivière Ivindo qui, selon les bruits, est la vraie voie de communication avec le grande lacs. C'est en confluent de cette rivière avec l'Ogoundé qu'ils ont été arrêtés par l'attaque des Oeystas.

—Hier, au moment où l'omnibus No 189, il était arrivé à la hauteur de la rue Richelieu, un vieux monsieur qui se trouvait dans la voiture est atteint d'une indisposition subite occasionnée par la chaleur.

Le conducteur fait arrêter devant un pharmacien.

Peu d'instants après, il revient. Il est très pâle.

—Qu'avez-vous? demande un voyageur.

—Le vieux monsieur vient de mourir entre mes bras.

—Ah! dit une dame, quand on est si vieille et si malade, on ne devrait pas monter en omnibus.

Convention démocratique à Baton-Rouge.

Nous publions ci-dessous les résolutions du comité de 70, qui est de Baton Rouge et la convention démocratique de la Louisiane. Le comité de 70 a été effet, et l'Adresse au peuple du comité de 70.

A l'honorable Emile Le Sère, président du comité central.

Monsieur.—Le comité de 70, qui depuis près de deux ans a fait une guerre incessante à l'infâme usurpation de Kellogg, envoie de la prochaine élection qui fournira au peuple l'occasion de constatrice l'Etat à la domination radicale, et considérant qu'aucun patriote ne peut rester oisif pendant le conflit, a jugé qu'il n'était si étranger au but de son organisation si en contradiction avec le caractère pacte d'amour une attitude différente et s'abstenir de prendre place dans le ligne qui se forme dans le but de livrer bataille pour ressaisir la Louisiane.

A une nombreuse réunion du comité tenue ici dans son local ordinaire, dans la soirée du 25 juillet, après une discussion des plus complètes et un échange mutuel de vues, les résolutions que accompagnent cette lettre ont été votées à une très grande majorité.

Il n'est point, espérit impartial il ne peut y avoir de mérite sur la conscience le but de ses représentants. Bien entendu abolissant l'Adresse du peuple étant faite et engagent le comité à faire au peuple de l'Etat une Adresse qui le prosse de décider à votre appel et d'envoyer des délégués à la Convention démocratique par vous, qui que soit l'opinion ainsi.

Ayant déjà, conformément à la ligne régulière et légitime de votre devoir, publié votre appel, vous serez si libérerez, et catholiques et si larges, que tout homme opposé à la suprématie du blanc et en ruine disséminer Louisiane peut se joindre à vous dans votre convention, le comité de 70 ne voit plus de danse de division et de discussion. Par l'intermédiaire de votre convention et en vertu de votre appel, la voix du parti conservateur se fera entendre distinctement, et alors chaque patriote répondra et obéira.

Mais, le comité de soixante-dix n'ignore pas que votre convocation d'une convention à la Nouvelle-Orléans a mécontenté un certain nombre de citoyens influents dont le patriotisme ne peut être mis en doute, et, plusieurs journaux se sont fait l'écho de ces sentiments se sont mis pour convoquer une autre convention à Alexandrie.

En commentant les mesures adoptées par votre comité, quelques-uns de ces journaux ont été assez imprudent pour employer un langage peu convenable et pour formuler des accusations peu généreuses contre la démocratie de la Nouvelle-Orléans.

C'est un fait bien regrettable dans un moment où tous nos cœurs devraient être unis par de communes infortunes et par une même espérance.

Mais, nous demandons que tout cela soit oublié. Il faut attribuer de pareilles expressions à l'excitation qui s'est emparée d'hommes qui ont beaucoup souffert, et qui dans leur anxiété d'échapper à la cause de leur souffrance, emploient un langage violent et passionné.

L'adoption du principe, est que vous avez convoqué la convention à la Nouvelle-Orléans. A notre avis elle est peu importante, mais, enfin, elle est formulée par des hommes honnêtes et intelligents qui semblent y attacher beaucoup d'importance.

Le comité de soixante-dix veut prédiscuter d'obvier à cette objection en convoquant la convention à Baton-Rouge.

Nous sommes convaincus qu'en faisant cette concession vous éviterez toute division et toute jalousie, et que vous laisserez vous ne pas à s'unir tous pour se mettre en ligne du jour de se rendre à la grande bataille qui doit décider du sort de notre Etat bien-aimé.

Ayant la certitude que votre décision vous sera dictée par le devoir et par le patriotisme le plus pur, nous demeurons respectueusement vos humbles serviteurs.

E. JOHN ELLIS,
E. WAGGAMAN,
H. N. OGDEN,
sous comité du comité de soixante-dix.

Quartier général du Comité Central Démocratique d'Etat.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1874.

A l'Hon. E. J. Ellis, président.

Cher monsieur : Je vous transmets une copie de la résolution adoptée par le Comité Central Démocratique d'Etat, convoquant à Baton-Rouge, au lieu de la Nouvelle Orléans, la Convention Démocratique.

Les services rendus par le comité de 70 à la cause publique, le patriotisme dont qu'il occupe à juste titre dans l'estime du peuple de la Louisiane, donne du poids à ses suggestions. Les résolutions adoptées par le comité et la lettre cordiale du sous comité qui transmet ces résolutions ont produit une impression profonde sur le Comité Central Démocratique d'Etat. L'endossement, sans réserve, de l'Adresse, et plus particulièrement du passage dans lequel les droits des blancs sont défendus en opposant la suprématie du nègre, sont une source de cordiale satisfaction.

Le peuple de la Louisiane espère que le comité de 70 continuera à lutter énergiquement pour ses droits et pour le renversement de l'usurpation—et à lutter jusqu'à ce que l'usurpation soit renversée—et elle le sera.

Je suis respectueusement,
ALBERT VOORHIES,
Vice-Président.

Quartier-général du comité central démocratique de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1874.

A une réunion des membres de ce comité à la session suivante a été adoptée :

Résolu, que la convention démocratique d'Etat se tiendra dans la ville de Baton Rouge.

ALBERT VOORHIES,
Vice-Président.
WM. J. BUDDENDORFF, Secrétaire.

Adresse du comité des soixante-dix au peuple de la Louisiane.

Salle du comité des soixante-dix.
Nouvelle-Orléans, Lou., 3 août 1874.

Au peuple de la Louisiane.

Le comité des soixante-dix, en vue de la grande lutte politique qui doit bientôt s'engager, et de l'issue de laquelle notre salut dépend, a pensé qu'il convenait de vous adresser quelques conseils.

Le comité se représente comme parti et s'est formé après les tristes événements de 1872 et 1873 qui ont été suivis du renversement du gouvernement que vous aviez légalement élu. Il est chargé de maintenir la défense de vos droits. Pendant deux ans, il a, sans secours, combattu le pouvoir de l'Etat et celui de l'administration fédérale.

S'appuyant sur la constitution et les lois, il n'a pas cessé d'attaquer l'usurpation, et a porté la question devant le Président, devant les tribunaux et devant le Congrès.

Ses efforts n'ont pas été tout-à-fait vains, car il a prouvé que l'administration fédérale et le parti républicain ont commis le crime de violer les droits d'un Etat souverain et de lui imposer une usurpation odieuse.

Il a imposé silence à tous ceux qui osaient défendre les usurpateurs.

Il a répondu à l'ordre dictatorial d'un membre du cabinet qui n'avait pas craint de mettre en doute même le droit de pétition. Il a forcé ceux qui fermaient l'oreille à la vérité d'écouter l'histoire de l'oppression dont vous avez été victimes.

Il a présenté la cause de la Louisiane sous un jour tel que des chefs éminents du parti républicain ont reculé épouvantés devant la tâche de défendre une administration et un parti qui avaient décrété la mort d'un Etat de l'Union. Ces chefs sont, à cette heure, en guerre ouverte avec ceux qui se sont rendus coupables de l'infamie.

Il a porté au parti républicain un coup qui le fait chanceler et dont il ne se relèvera pas.

Il a obligé l'administration fédérale d'interrompre son œuvre satanique de centralisation et son immixtion armée au préjudice des droits des Etats, et si, aujourd'hui, le Texas et l'Arkansas sont libres, si nos frères de Vicksburg ont pu combattre victorieusement sans être écrasés par les baïonnettes, c'est que les démonstrations du comité ont révélé le danger au peuple américain.

Malgré ces résultats tellement importants pour vous et pour la nation, le comité n'a pas pu faire agir une majorité de la faction dominante ; obéissant au avegle à la discipline de parti, fermant l'oreille à la voix de la raison, elle a gardé le silence, elle a repoussé vos demandes et l'usurpateur triomphe.

Le comité en rappelant ses travaux, est loin de vouloir en faire l'éloge. Il a rempli son devoirs aussi bien qu'il l'a pu, mais il mentionne une partie de ses actes afin de vous rassurer et de vous prouver que n'y a pas présomption de sa part à vous offrir des conseils.

Il ne peut rester silencieux ou indifférent dans ces conflits et il a été alarmé des dissensions du peuple de l'Etat ; il ne peut non plus être insensible au fait que beaucoup de gens se sont adressés au comité pour l'adresse d'agir et que beaucoup de voix se sont fait entendre pour le prier d'employer ses efforts à rétablir une entière harmonie chez les bons citoyens de l'Etat.

Et ici que le comité vous dise solennellement qu'une union et une harmonie entières sont absolument nécessaires au succès. Nous avons affaire à un ennemi puissant par le nombre et habile à se créer des renforts, conduit par des hommes pervers, qui ont à leur service toute l'influence de l'Etat et de l'administration fédérale. Ces hommes qui pillé l'Etat jusqu'à faire de vous mendiants ; ils ont usurpé, par la fraude, des positions auxquelles ils n'avaient aucun titre ; ils se cramponnent au contrôle de l'Etat avec la ténacité des loups affamés après leur proie.

Le nègre ignorant, dupé, trompé, obéit aveuglément aux ordres de ses maîtres.

Il est inutile de vous dire qu'en faisant cette comprendre la raine que se rase plaie. Elgée à l'Etat. Son esprit a été tous dans les ténèbres, et son cœur a été rempli de haine par ses maîtres politiques.

Ce n'est que des hommes blancs de l'Etat que dépend le salut de l'Etat, et les hommes blancs de l'Etat ont le pouvoir d'en vouloir seulement en tout. Blancs, prenons parler plus longtemps de la solidarité de la race ou du pouvoir moral de l'intelligence et de l'éducation, du triomphe de l'esprit sur la matière?

Mais exercer ce pouvoir de manière à assurer le triomphe, cela requiert la plus parfaite harmonie et la plus cordiale union, et non une union d'éléments disparates, joints ensemble par le danger. Le danger d'un vaste danger, mais une union sincère et des sympathies, dépendent de la sensibilité de la conscience dans ce moment et le patriotisme commun.

Le Comité est obligé de conseil harmonie, et la grande question de Cuba, en période, que le Comité Central d'Etat, le comité de 70 et le Comité Central des deux Conventions, avaient été convoquées, l'une par le Comité Central d'Etat du parti Démocrate pour le 26 août à la Nouvelle-Orléans ; et l'autre par le Shreveport *Times*, journal républicain, pour le 26 août, dans cette ville, ce qui a été approuvé par quelques habitants notoirement capables à Alexandrie.

La convention de la Convention démocratique avait été publiée la veille, et l'adresse au peuple de l'Etat semblait ouvrir la porte à l'union parfaite de tous les conservateurs de l'Etat. Elle semblait à tous les votants conservateurs sans restreinte aux affiliations politiques passées, afin de gagner dans l'élection des délégués à la Convention, et et bien les inscrits conservateurs d'unanimité dans l'élection des délégués, la Convention, immédiatement, représentent toute vaut et leurs décrire. Ici donc, nous trouvons une Convention convoquée par le parti le plus ancien, le plus puissant et le mieux discipliné de l'Etat, et dont les principes ont été reconnus et approuvés par le nombre considérable de conservateurs.

Mais l'Adresse dit en outre :

Des résolution discutées jusqu'aux oreilles, qui ne peuvent leur d'unir nos deux démonstrations opposées du parti libéral, nous avertissent de ne rien rester dans nos efforts locaux et stérilisant, bien que nous ne ne puissions rien faire, nous obligé à faire nous efforts prompt et vigoureux. Et dans cette occurrence, le devoir nous oblige à faire nous efforts prompt et nous dépendions de nos seules ressources.

Pourquoi, oublient nos différends passés et rejetant de nous les reproches et les vieux dans les mêmes rangs, et travaillons qu'à l'union et à l'égalité de tous les conservateurs de la Louisiane.

Le parti démocrate n'a pas d'autre but à satisfaire ; il tend une main amicale à tous ceux qui sont prêts à nous aider dans cette crise. La politique nationale est au second rang dans cette campagne. La question vitale est notre libération d'un gouvernement d'Etat corrompu et d'une mauvaise administration locale.

Y a-t-il un seul conservateur dans l'Etat qui refuse de se joindre aux hommes honnêtes d'en parmi le parti ? Le comité des 70 a entendu cette Adresse. Il y a vu une chose, la meilleure peut-être qui pût jaillir pour obtenir l'harmonie et l'union.

Le comité a pensé, comme nous, que même, que la convention devait être une convention de tous les conservateurs de l'Etat, et que le parti tout entier, qui a été amené au nègre et à l'usurpation de Kellogg, pourrait être regénérée et purifiée. Il a pensé que le parti démocrate ne voulait pas de l'union et que le parti national radical ; qu'il ne comprend pas pour nous lorsque nous ne pouvions rien ; et qu'aujourd'hui qu'il livre au radicalisme une si terrible bataille, dans tous les Etats de l'Union, son cri de ralliement est " souvenez vous de la Louisiane outragée et opprimée!"

Rappelez vous, vous qui désirez mettre de côté tout nom de parti dans cette campagne électorale, que tous les votants de l'Etat opposés au gouvernement usurpateur actuel sont liés, sans dégénérer d'opinions politiques, à envoyer des délégués à cette convention. De votre propre choix donc découdra son organisation et son caractère.

La majorité de cette convention, composée de représentants nommés par eux déterminera la ligne de conduite que devront prendre tous les électeurs opposés au radicalisme dans la campagne électorale.

Citoyens de la Louisiane, frères, vous tous qui êtes opposés au gouvernement de l'usurpateur, vous qui désirez voir la Louisiane reprendre la place qu'elle occupait dans l'Union fédérale et redevenir égale de tous les autres Etats, en ayant comme eux le droit de choisir ceux qui gouvernent elle-même ; vous qui désirez la voir régénérée et délivrée d'un gouvernement corrompu, ignorant et vénal, qui depuis si longtemps pèse sur elle comme un esclave et sous condition à la banqueroute comme à la déconsidération politique, nous vous adressons ces mots appelles " démocrates", " Liguons blancs", " démocrates", " Réformateurs", et " Libéraux". Vous tous que la voient, n'avez-vous pas le courage moral, n'avez-vous pas patriotisme et le simple bon sens pratique, en voyant l'importance vitale de cette lutte sur-tout, de rejeter bien loin toutes préférences individuelles et nos préjugés, pour vous unir comme un seul homme que, afin de livrer cette grande bataille qui doit décider de notre sort et de nos intérêts les plus chers?

Alors, au nom de la patrie, pour vos foyers et pour l'intégrité même de votre nom, nous vous adressons que l'homme le plus sacré et de plus sacrés, nous vous conjurons de bannir toute envie, toute jalousie, toute susceptibilité mesquine et de vous rallier sous la bannière de la " Ligue Blanche" qui, seule peut nous sauver de la dimension et de la défaite.

Alcée Dupré,
Président.

A. P. Williams, J. Frank Knox, } Secrétaires.

Résolutions spéciales prises par le Comité de la " Ligue Blanche" de la paroisse St-Martin, et adoptées par l'Assemblée à Pensacola :

Considérant que, dans l'organisation de la " Ligue Blanche" de la dite paroisse, nous pensons l'engagement formel, comme membre de cette Ligue, de rompre toute association avec les nègres et les mulâtres, sans égard aux distinctions de parti, pour le bien commun, à dehors—que l'appel soit venu des démocrates, des libéraux ou des indépendants ; et

Attendu, enfin, que les efforts mêmes que nous avons faits dans ce sens, sont la véritable cause de la division parmi nous ; et conséquence ;

Il est résolu 1°. Que nous tenons la population de couleur pour responsable de la plus grande partie des maux qui sont nés de la législation fraudeuse et corrompue, dont elle a eu le contrôle depuis 1868, et qu'elle a eu moyens les bons d'hommes de confiance, et qu'elle a été trompée par ses chefs, et qu'elle a été abusée par ses chefs